



Retour sur l'inspection professionnelle

Faits saillants 2024 - 2025

Approche fondée sur les risques

Pour la période 2024-2025, l'équipe d'inspection a ciblé en priorité les CPA exerçant dans les domaines de la certification, de la compilation d'informations financières et de la fiscalité, et a introduit des inspections aléatoires.

Résultats des inspections

Les lacunes observées cette année demeurent, dans l'ensemble, semblables à celles de l'an dernier (voir le résumé des lacunes les plus fréquentes à la page suivante). Toutefois, certaines tendances méritent d'être soulignées.

Une hausse des lacunes a été constatée concernant :

- le traitement comptable et les procédures de certification des produits, incluant l'admissibilité aux subventions;
- la préparation des déclarations fiscales de sociétés, en raison d'une attention accrue lors des inspections;
- la mise en œuvre de la nouvelle norme sur la gestion de la qualité, particulièrement pour les CPA offrant des services de compilation.

À l'inverse, des améliorations ont été notées concernant :

- le traitement des regroupements d'entreprises;
- les procédures d'audit liées à la juste valeur des placements;
- l'application de la nouvelle norme de compilation.

Membres ayant fait l'objet d'une inspection de mandats achevés¹

	Membres	Cabinets
2024-2025	2 575	780
2023-2024	2 993	736
2022-2023	3 036	748

Nombre de mandats inspectés cette année

Compilation	754
Fiscalité	543
Examen	514
Audit	357
Services-conseils	70
Évaluation d'entreprises	23
Juricomptabilité	6
Autres	4

Le saviez-vous?

L'inspection professionnelle publie des **mis en garde** au sujet de lacunes importantes sur lesquelles elle souhaite attirer l'attention des membres, accompagnées de conseils pratiques.



Mesures à la suite de l'inspection

en % des cas

	2024-2025	2023-2024
Plan d'action	66 %	70 %
Validation du plan d'action	11 %	16 %
Cours demandés ou imposés	38 %	45 %
Réinspection complète ou partielle	29 %	21 %
Stage de perfectionnement	9 %	13 %

¹ Les données présentées portent sur les unités de pratique inspectées au cours de l'exercice.

Résumé des principales lacunes observées

Comptabilité et information financière

- Comptabilisation inappropriée de transactions inhabituelles ou complexes, tel que les regroupements d'entreprises et l'émission d'actions rachetables.
- Erreurs liées à la constatation des produits, au classement des dettes à court terme et à la présentation des transactions entre apparentés.

Missions d'audit

- Compréhension limitée de l'entité et des risques d'anomalies significative.
- Procédures insuffisantes en ce qui concerne les produits, les passifs, les apports, les estimations comptables liées aux actifs incorporels, les placements, les stocks et la continuité d'exploitation.
- Faiblesses dans la conception des sondages.

Missions d'examen

- Analyse superficielle des activités et méthodes comptables de l'entité.
- Procédures inadéquates concernant les produits, les stocks, les apparentés, la continuité d'exploitation et les soldes d'ouverture.

Missions de compilation

- Note sur les méthodes comptables appliquées incomplète ou trompeuse.
- Procédures d'acceptation ou de maintien de la mission manquantes ou partielles.
- Documentation inadéquate de la connaissance de l'entité, des systèmes comptables et des méthodes comptables appliquées.

Fiscalité

Plusieurs éléments fiscaux problématiques :

- Déduction non réclamée pour des biens admissibles aux mesures de passation en charges immédiate;
- Calcul du revenu non protégé non effectué;
- Annexes 9 et 23 non produites;
- Pourcentage du plafond des affaires non attribué à chaque société associée aux fins de la déduction pour petites entreprises;
- Traitement fiscal inadéquat pour les contrats de location-acquisition, les subventions et crédits d'impôt reçus, les travaux en cours, les honoraires professionnels et les avances aux actionnaires;
- Revenus de biens incorrectement traités comme des revenus d'entreprise.

Gestion de la qualité

- Pour les membres effectuant des audits et des examens : faiblesses dans les processus d'évaluation des risques et des contrôles appliqués, ainsi que dans la formation et la supervision du personnel.
- Pour les membres réalisant des missions de compilation : absence de documentation du système de gestion de la qualité.
- Règles de déontologie en matière d'indépendance et d'acceptation des mandats inadéquatement appliquées.
- Inspection cyclique absente ou insuffisante.

Évaluation d'entreprises

- Hypothèses non justifiées ou rapports d'évaluation incomplets.

